Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID: 004-210402293-20230622-302023-DE

## MAIRIE DE VALBELLE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°30/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage: 13/06/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9. Nombre de membres présents : 9.

## **OBJET: REPARATION LOCAL UV - DEVIS**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le local UV qui a été construit en 1998 nécessite des travaux pour le consolider.

Trois entreprises ont été contactées. L'entreprise THOMET a été la seule à répondre.

Compte-tenu de la compétence de cette entreprise et du montant du devis proposé de 4 202,12 €HT qui n'est pas élevé vu les travaux à réaliser, Monsieur le Maire propose au conseiller de choisir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- choisit l'entreprise THOMET, et valide le devis pour un montant de 4 202.12 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, VALBELLE le 28 juin 2023, Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire Raymond GROS